

25 juillet 2016

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 Juillet 2016

Modalités de paiement du dividende en actions ou en numéraire

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire d'Oeneo SA s'est réunie ce matin à 9h30, sous la présidence de Marc Hériard Dubreuil, Président du Conseil d'Administration.

Au cours de cette Assemblée Générale, Messieurs François Morinière, Directeur Général, et Philippe Doray, Directeur Administratif et Financier, ont commenté :

- Les excellents résultats de l'exercice 2015-2016, aussi bien en termes de croissance que de rentabilité, fruits du travail au quotidien des équipes.
- Le bon démarrage de l'exercice 2016-2017 avec un chiffre d'affaires en croissance de 45% sur le premier trimestre qui lance parfaitement l'exercice. Ce dernier restera notamment axé sur la poursuite des gains de parts de marché et sur la bonne intégration de Piedade au sein de la Division Bouchage, et sur le renforcement des positions internationales du Groupe dans l'Elevage.

L'ensemble des résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée a été adopté à une très large majorité. Il a notamment été approuvé le versement d'un dividende de 0,13 € par action au titre de l'exercice 2015-2016 avec la possibilité pour chaque actionnaire d'opter pour un paiement en numéraire ou en actions nouvelles. Les modalités de paiement du dividende sont détaillées ci-dessous.

En matière de gouvernance, les mandats d'administrateurs de Monsieur François Hériard Dubreuil, de Madame Marie-Amélie Jacquet, de Madame Véronique Sanders ont été renouvelés pour 3 ans. L'Assemblée Générale a également approuvé la nomination de Madame Alessia Antinori et de Madame Catherine Clément Chabas également pour 3 ans et a ratifié la nomination M. Vivien Hériard Dubreuil, en remplacement de la société Mantatech, démissionnaire.

Les mandats de censeurs de Monsieur André Charles et de Monsieur Henri Vallat ont également été approuvés pour une durée de 3 ans.

Le Conseil d'administration est désormais composé de treize administrateurs, dont cinq femmes, et deux censeurs. Le nombre d'administrateurs indépendants est de 7 sur 13 administrateurs (hors censeurs), soit un taux supérieur au seuil du tiers recommandé par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF dans les sociétés contrôlées.

Modalités du paiement du dividende

Le prix d'émission des actions nouvelles remises en paiement du dividende, en cas d'exercice de l'option, fixé à 90 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action ordinaire Oeneo SA sur Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de la mise en distribution, diminuée du montant net du dividende par action, soit 0,13 €, et arrondi au centime d'euro supérieur, s'établit à 6,79 €.

Les actionnaires titulaires d'actions avant détachement du coupon, pourront exercer leur **option entre le mardi 2 août et le lundi 12 septembre 2016 inclus** auprès des établissements payeurs. A défaut d'exercice de l'option **le lundi 12 septembre 2016 au plus tard**, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions le jour où il exerce son option, l'actionnaire pourra obtenir :

- le nombre entier d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce l'option, la différence en numéraire ;
- le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris. Elles seront soumises à toutes les dispositions des statuts d'Oeneo SA et porteront jouissance au 1er avril 2016. Par conséquent, elles seront, à compter de leur émission, entièrement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social d'Oeneo SA.

La date de paiement en numéraire ou de livraison des actions nouvelles est fixée à **compter du lundi 3 octobre 2016**.

Le nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises au titre du paiement du dividende en actions est de 1 171 407 actions (hors option au supérieur), représentant au plus 1,90 % du capital social et 1,45% des droits de vote sur la base du capital et des droits de vote à la date du 30 juin 2016.

Calendrier :

2 août : Date de détachement (« Ex-date ») pour le paiement du dividende et ouverture de la période d'option pour le paiement du dividende en actions

12 septembre : Clôture de la période d'option pour le paiement du dividende en actions

21 septembre : Annonce des résultats de l'option

3 octobre : Mise en paiement du dividende en espèces, règlement livraison du dividende en actions

Avertissement

Le présent communiqué est mis à la disposition des actionnaires d'Oeneo SA en application des paragraphes 1., d) et 2., e) de l'article 4 de la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 et des dispositions nationales applicables, notamment des articles 212-4 4° et 212-5 5° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi que de l'article 13 l'instruction AMF n°2005-11 du 13 décembre 2005 telle que modifiée. Il ne constitue pas un prospectus.

L'option relative au paiement du dividende en actions, décrite ci-dessus, n'est pas disponible pour les actionnaires résidant dans un pays pour lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales s'appliquant dans leur pays de résidence et s'y conformer. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel. Lorsqu'ils décident d'opter pour le paiement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions

OENEO SA

Société anonyme au capital de 61 618 305 euros
Siège social : 21 Boulevard Haussmann - 75009 PARIS

À propos du Groupe OENEO

Le groupe Oeneo est un acteur majeur de la filière vitivinicole. Présent dans le monde entier, le groupe s'est spécialisé autour de deux divisions complémentaires :

- le Bouchage, avec la fabrication et la commercialisation de bouchons en liège, technologiques à forte valeur ajoutée avec la gamme DIAM et traditionnels avec la gamme Piedade,
- l'Élevage, en fournissant avec Seguin-Moreau des solutions haut de gamme d'élevage du vin ou de spiritueux aux principaux acteurs du marché et en développant avec Vivelys des solutions innovantes au service du vin (R&D, conseil, systèmes).

Contacts

Oeneo : *Philippe Doray 01 44 13 44 39*

Actus Finance : *Guillaume Le Floch 01 53 67 36 70 Analystes – Investisseurs*

Alexandra Prisa 01 53 67 36 90 Presse – Médias